

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

juillet- septembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 septembre 2018, au moins 496 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIÈRES**PAGES**

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE, DES MILITAIRES ET DES AGENTS DU SNR</i>	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	7
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	8
<i>I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	9
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

ONG : *Organisation Non-Gouvernementale*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

UPD : *Union pour la Paix et la Démocratie*

VBG : *Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de juillet, août et septembre 2018.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, de torture, de violences basées sur le genre, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

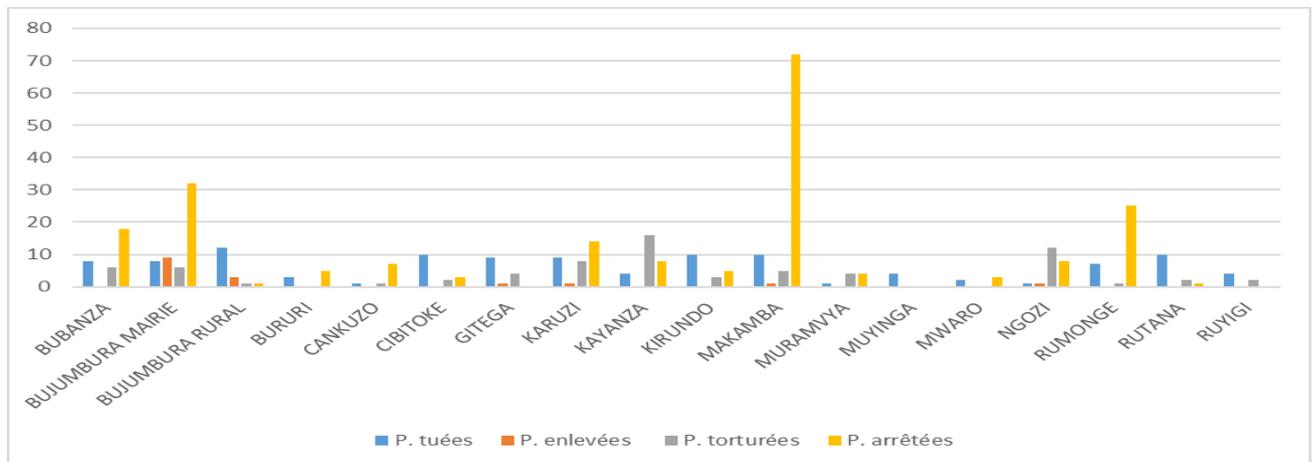
Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées comme suit: au moins 113 personnes ont été tuées dont 48 cadavres, 16 portées disparues, 73 torturées, 206 arrêtées arbitrairement et 19 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée.

Les présumés auteurs de ces allégations de violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont les opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL ailes d'Agathon Rwasa, MSD et UPD-Zigamibanga.

Fig I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi aux mois de juillet, août et septembre 2018



La province de Makamba est la plus touchée avec 72 cas d'arrestations arbitraires sur un total de 206 cas, suivie de la Mairie de Bujumbura avec 32 cas et Rumonge avec 25 cas.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Bujumbura rural avec 12 cas sur un total de 113 cas, suivie de Cibitoke, Kirundo, Makamba et Rutana avec 10 cas chacune.

Concernant les cas de torture, la province de Kayanza a enregistré 16 cas sur un total de 73 cas, suivie de Ngozi avec 12 cas et Karuzi avec 8 cas.

Des enlèvements ont été également relevés surtout en Mairie de Bujumbura avec 9 cas sur un total de 16 cas, suivie de Bujumbura rural avec 3 cas.

Les présumés auteurs des principales violations des droits humains sont des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des militaires et des administratifs.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme au Burundi.

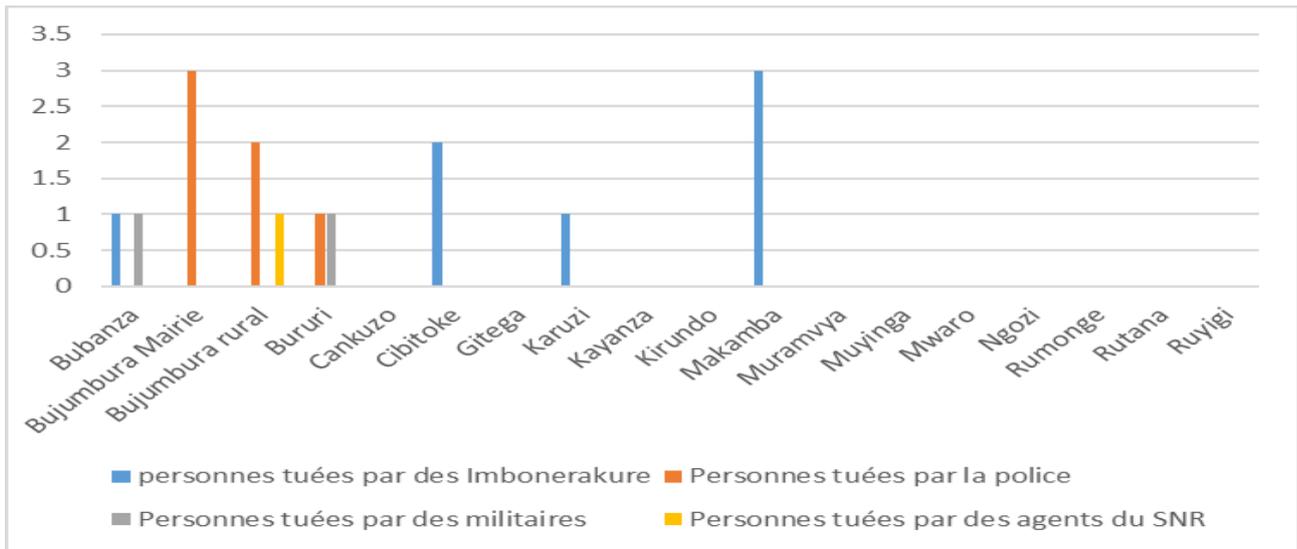
I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES MEMBRES DE LA MILICE IMBONERAKURE, DES MILITAIRES ET DES AGENTS DU SNR

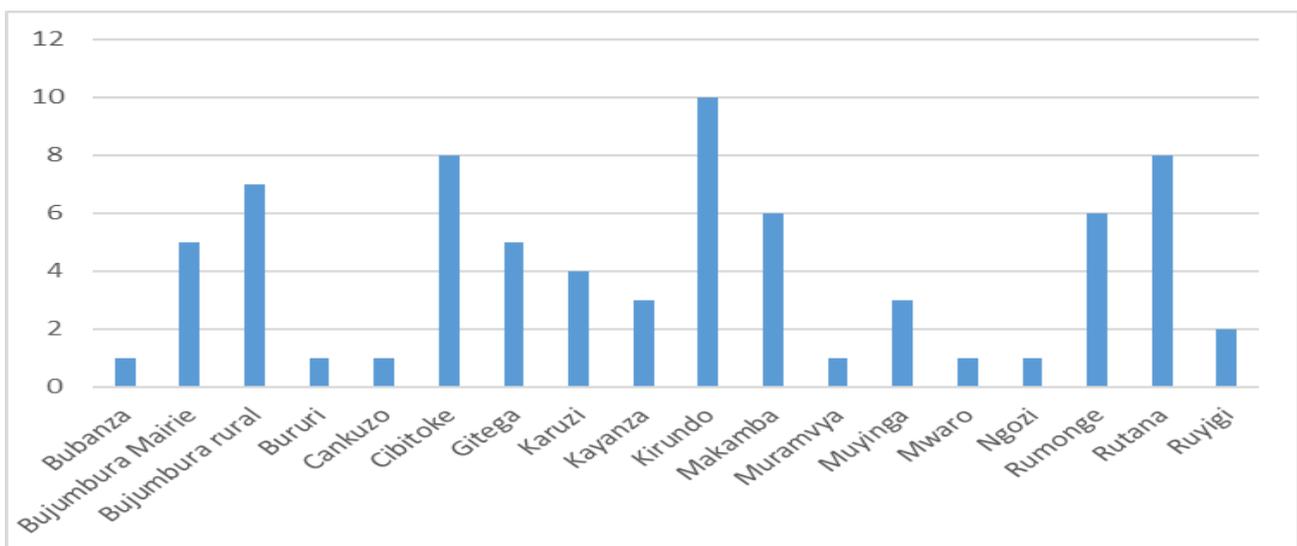
Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées dont 7 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 6 personnes tuées par des policiers, 2 personnes tuées par des militaires et 1 personne tuée par des agents du SNR comme le graphique ci-dessous l'illustre :

Fig II: Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des membres de la milice Imbonerakure, des militaires et des agents du SNR



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Fig III: Graphique illustrant des personnes tuées par des gens non identifiés



Dans cette section, 73 cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 48 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits dont certains présentaient des signes que les victimes ont été tuées. La province la plus touchée est Kirundo avec 10 cas, suivie de Cibitoke et Rutana avec 8 cas chacune.

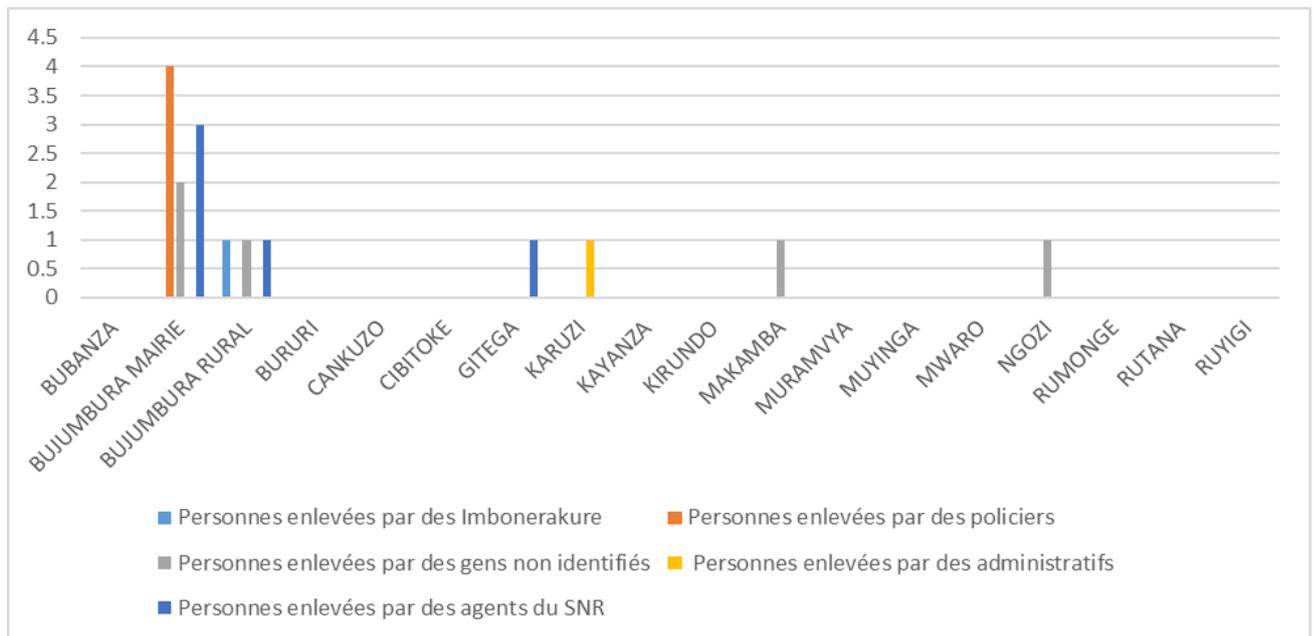
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 9 cas et de Bujumbura rural avec 3 cas.

Dans ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, du MSD et des ex-FAB.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, sur les 16 cas d'enlèvement, des gens non identifiés et des agents du SNR sont des présumés auteurs de 5 cas chacun, des policiers avec 4 cas, des administratifs et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas chacun.

Fig IV : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



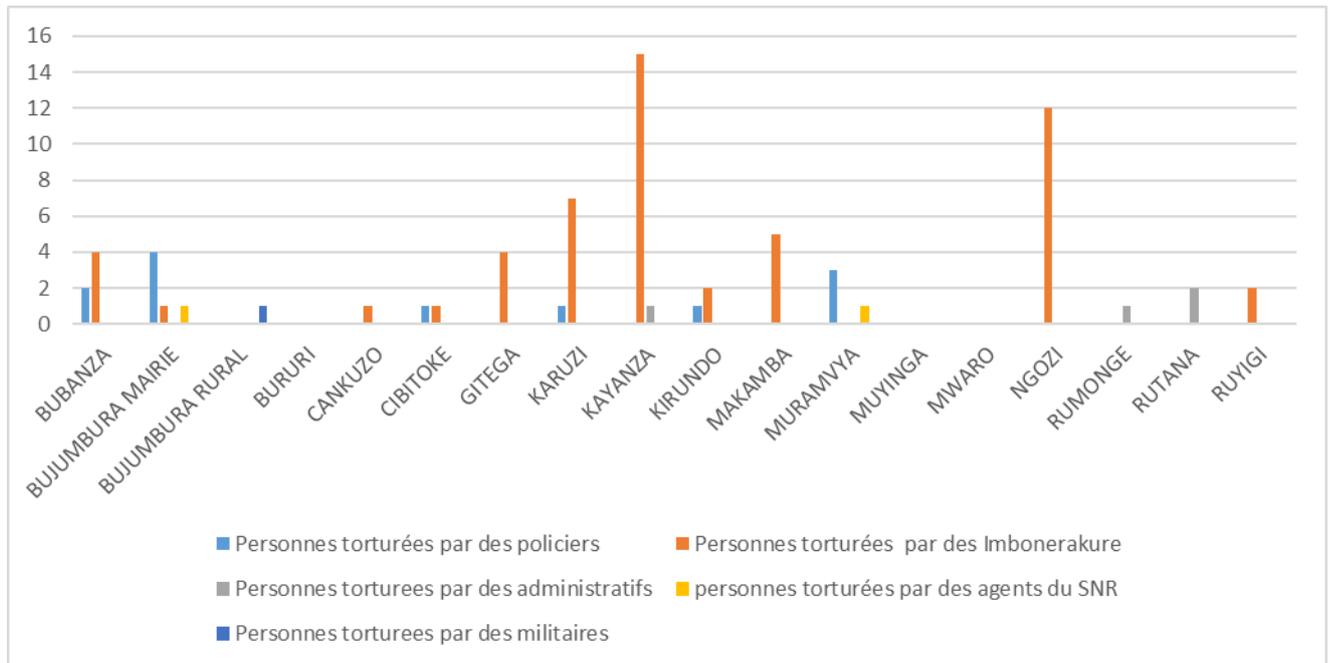
I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 73 cas de torture ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Kayanza vient en tête avec 16 cas, suivie des provinces Ngozi avec 12 cas et Karuzi avec 8 cas.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques de l'opposition particulièrement ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure.

Sur les 73 cas relevés, 54 cas de torture ont été commis par des membres de cette milice, comme l'illustre le graphique suivant :

Fig V : Graphique des personnes torturées

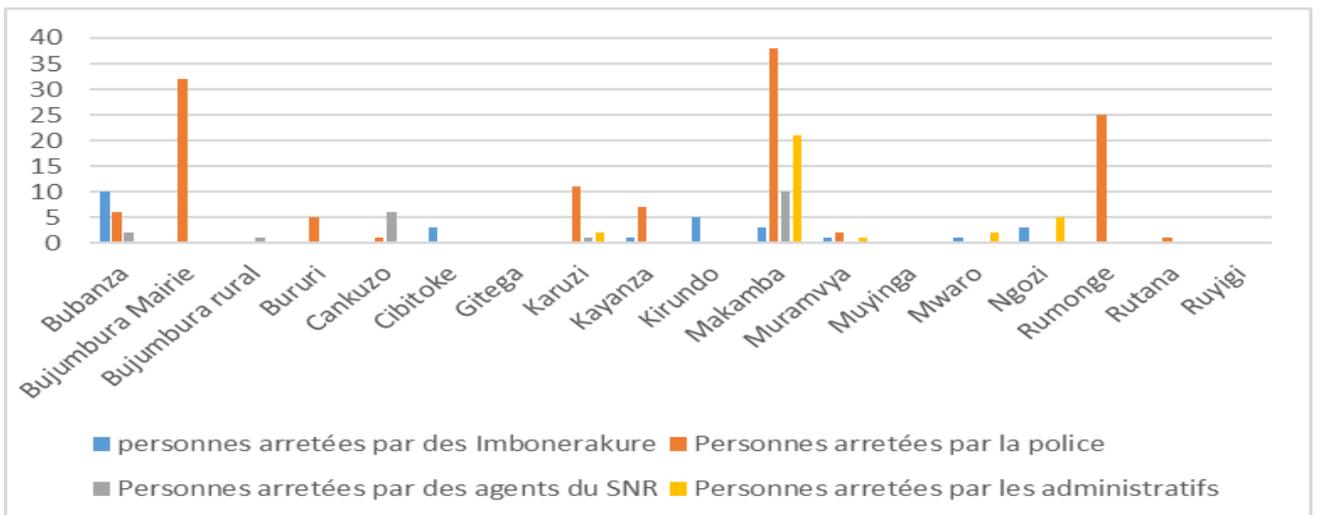


I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 206 cas d’arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police et des administratifs avec respectivement 128 et 31 cas.

La province de Makamba a enregistré la majeure partie de ces arrestations avec 72 cas, suivie des provinces de Bujumbura mairie et Rumonge avec respectivement 32 et 25 cas. En effet, en province Makambam des membres du parti UPD-Zigamibanga ont été arrêtés accusés de tenir des réunions illégales.

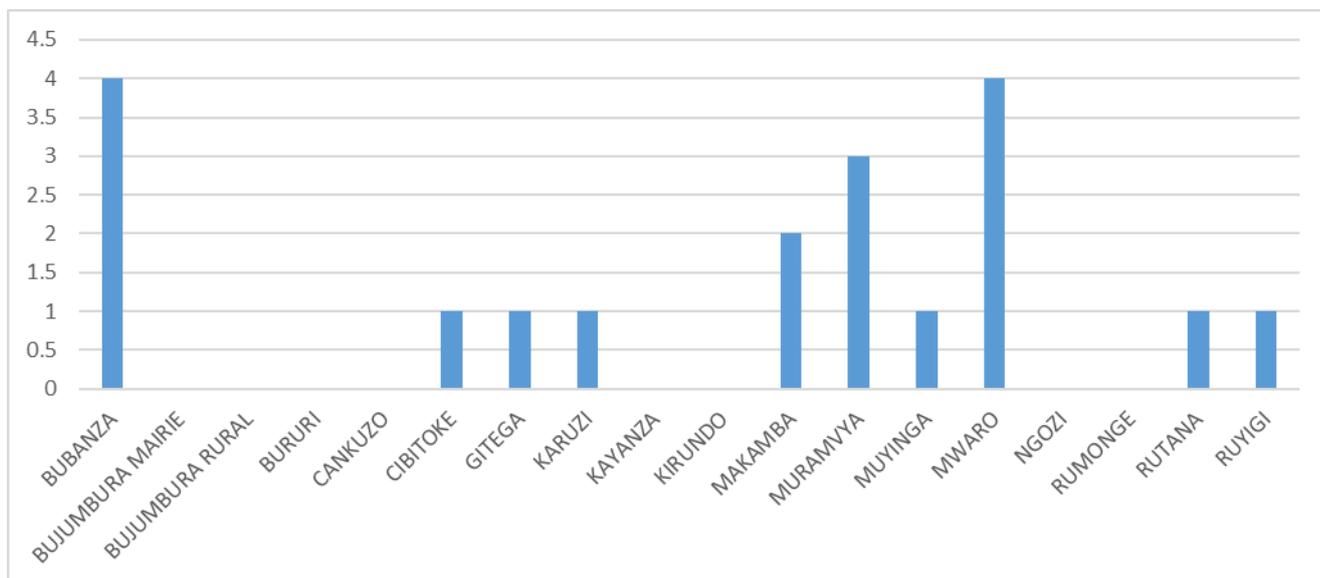
Fig VI : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 19 cas de violences basées sur le genre. Les provinces de Bubanza et Mwaro viennent en tête avec 4 cas chacune, suivie de Muramvya avec 3 cas.

Fig VII : Graphique des violences basées sur le genre



II. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de cette période couverte par ce rapport, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevées.

A titre illustratif, dans la province de Kirundo, le marché du centre Rusarasi, au chef-lieu de la commune Busoni, zone Murore, colline Rutabo, a été réinstallé à Murore par l'administrateur Marie Claudine Hashazinka pour sanctionner la population du site des déplacés du camp de Rutabo qui a majoritairement voté « NON » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018.

Dans cette même province, des commerçants non membres du parti CNDD-FDD ont été interdits de vendre leurs marchandises.

En outre, l'accès aux services publics a été conditionné par la présentation d'un reçu de paiement des contributions aux élections de 2020, dans certaines autres provinces du pays.

III. FAITS SECURITAIRES

Dans cette partie, la Ligue Iteka a relevé 15 cas de personnes tuées lors des faits variés, 3 cas de justice populaire et 6 cas de règlement de compte. La province de Bubanza vient en tête avec 5 cas, suivie des provinces Gitega et Karuzi avec 4 cas chacune.

Des cas de contributions forcées pour les élections de 2020, pour la construction des infrastructures publiques, pour la journée dédiée à la solidarité nationale et pour la journée de la fête communale ont été relevés. Des éléments de la milice Imbonerakure et des administratifs ont été plus actifs dans la collecte de ces contributions forcées.

Des cas d'armes retrouvées dans la brousse, dans des maisons ou encore des attaques armées ont été rapportés dans le pays.

Des manifestations contre le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'Homme au Burundi ont été relevées dans cette période.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de torture, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Le phénomène de cadavres est inquiétant par son nombre élevé et par le silence des autorités.

Des contributions forcées ont été relevées dans ce rapport.

Des explosions de grenades et des fusils saisis ont été rapportés au cours de cette période.

Des cas de règlements de compte et de justice populaire relevés sont aussi une conséquence de l'impunité.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'Homme;
- D'accepter la collaboration avec les ONGs et les instances internationales pour la recherche des solutions durables face aux problèmes des droits de l'Homme au Burundi;
- De privilégier le dialogue avec les différents partenaires dans la résolution du problème burundais.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter-burundais.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans l'organisation du dialogue inter-burundais.

E) A la Médiation

- De tenir en considération les acquis antérieurs des négociations inter-burundaises notamment l'Accord d'Arusha et la constitution qui en est issue;
- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

WEBOGRAPHIE:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/08/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-JUILLET-2018.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/09/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-AOUT-2018.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/10/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-SEPTEMBRE-2018.pdf>